



Taux d'imposition à 78 accepté à l'unanimité

63 des 90 membres du Conseil général de Vulliens se sont réunis le 12 octobre dernier. Après la présentation de la COREB par Pierre-André Arm, l'arrêté d'imposition 2018, le préavis portant sur une demande de crédit de Fr. 383'000.- pour la construction d'une place de rebroussement et d'arrêts de bus ont été acceptés. Pour ce qui est du plan communal de classement des arbres et son règlement sur la protection des arbres, l'assemblée a dû valider la levée d'opposition avant d'accepter ce nouveau règlement et plan.

Christophe Chappuis, président, a ouvert l'assemblée à 20h15 en saluant les personnes présentes. Il a ensuite passé la parole à Pierre-André Arm, directeur de la COREB (Communauté régionale de la Broye) qui s'est chargé d'expliquer les principaux rôles de la COREB dans notre district.

Après l'acceptation du procès-verbal de la dernière séance, les discussions autour du préavis 2017/05 portant sur une demande de crédit de Fr. 383'000.- pour la construction d'une place de rebroussement et d'arrêts de bus ont pu alors commencer. Loïc Bardet prend la parole pour donner de plus amples explications quant au montant de Fr. 383'000.-. Tout d'abord il rappelle qu'il s'agit d'un investissement et que d'autres aménagements sont prévus dans ce préavis. Cette nouvelle ligne de bus (Car Postal 383) passera «enfin» par le village grâce en partie au développement démographique important et au transport des élèves secondaires par Car Postal. Cela permettra une économie de Fr. 600.- par élève. La ligne 383 «Montpreveyres-Mézières-Carrouge-Vucherens-Syens» bénéficiera de 10 passages journaliers en période scolaire. Deux arrêts de bus et

une place de rebroussement doivent être construits. Plusieurs analyses ont été étudiées pour la construction de cette place de rebroussement pour un bus de 12 mètres et éventuellement pour un bus articulé de 18 mètres. La commission chargée d'étudier ce dossier recommande de refuser ce préavis en demandant à la Municipalité de ré-étudier les différentes alternatives et de présenter un nouveau projet. L'assemblée a passé au vote et a finalement accepté cette demande de crédit à la majorité.

L'arrêté d'imposition 2018, préavis 2017/06, proposant le maintien du taux d'imposition actuel à 78 est accepté à l'unanimité.

Pour suivre avec les préavis 2017/07 et 2017/07 bis, il y a déjà eu lieu de lever l'opposition formulée par Georges Cavin contre le plan communal de classement des arbres et son règlement sur la protection des arbres. Olivier Hähni rappelle que la Municipalité ne peut pas lever une opposition sur un règlement car étant donné que c'est le Conseil général qui accepte les règlements, c'est à ce dernier de lever les oppositions. Les membres du Conseil ont décidé de se rallier au préavis municipal et de lever l'opposition. Ensuite, le municipal en charge des forêts, Yvan Cherpillod a donné quelques informations sur ce préavis. Le dernier plan de classement des arbres de la commune est caduc depuis quelques années. Actuellement, c'est le règlement cantonal qui fait foi. Un garde forestier indépendant a fait ce gros travail de recensement et de classement (environ 200 arbres répertoriés). Après la lecture du rapport par Yves Probst qui apporte quelques précisions sur les 6 oppositions faites lors de la mise à l'enquête. 5 ont été retirées après une séance avec la Municipalité et le mandataire. La commission a tenté une concilia-

tion avec le dernier opposant mais sans succès. Le plan communal de classement des arbres et son règlement sur la protection des arbres est adopté par l'assemblée à la majorité.

Au niveau des communications municipales, Loïc Bardet, annonce que la Municipalité organisera sa fenêtre de l'Avent le 15 décembre dans le nouvel abribus afin de fêter cette nouvelle ligne de bus. De plus, il y aura la possibilité de tester cette ligne à 17h46 avec un retour à 19h01. Car Postal offrira le trajet aux habitants de Vulliens. Olivier Hähni revient avec la problématique des transports de l'ASIJ et que suite aux énormes problèmes rencontrés avec la direction de Taxi Romontois, l'ASIJ a décidé de casser le contrat avec Taxi Romontois pour la fin de l'année scolaire et la planification des nouveaux horaires a été confiée à Car Postal. Ces horaires entreront en vigueur dès le 6 novembre. De son côté, Jean Maurice Henzer précise que le canton doit encore valider la levée de l'opposition que le Conseil avait acceptée en juin. Cela peut prendre 6 mois ce qui ralentit considérablement la mise en place de la zone réservée et ses règlements. Pour terminer, Stéphane Thonney a apporté encore quelques renseignements sur les travaux sur la route du village qui se terminent bientôt mais que de gros travaux devront encore avoir lieu du 23 au 27 octobre et la première couche de goudronnage aura lieu début novembre.

En guise de conclusion, Christophe Chappuis souhaite une excellente fin de soirée à chacun et donne rendez-vous le 7 décembre 2017 pour le prochain Conseil.